



Soutien psychologique au profit des sauveteurs bénévoles du lac

1. But

Soutien psychologique lors d'interventions traumatisantes au profit de :

- 19 sections vaudoises de la SISL, intervenantes sous mandat de la CVP.
- 2 sections valaisannes de la SISL, intervenantes sous mandat de la CVP.
- Sauvetage des Iris – Yverdon, intervenant sous mandat de la CVP.

2. Types d'interventions

La demande d'intervention de l'ESU peut concerner des équipages confrontés aux situations suivantes (exemples) :

- Décès, recherche de corps
- Noyade
- Accident grave, nécessité de premiers soins importants
- Situation de stress importante, de danger pour sa vie

3. Procédure

La demande s'effectue par l'équipage concerné. Le chef d'intervention de sauvetage, à défaut le Président de la section, prend contact téléphoniquement avec la CVP (Centrale Vaudoise de Police) au 021 333 53 00 mentionnant la nature de l'événement et les coordonnées de la personne sur place. Une seule personne prend contact avec la CVP.

4. Délai

L'équipe ESU est immédiatement alarmée et se rend sur le site d'intervention à terre (local de sauvetage, port, etc.). Le délai peut être d'une heure au maximum. En attendant l'arrivée de l'ESU, les sauveteurs sont invités à rester ensemble et ne pas quitter leur local de sauvetage (pas de démobilitation).

5. Finances

L'intervention des équipes ESU est gratuite. Si une action ultérieure thérapeutique est initiée, elle est de la responsabilité du sauveteur et de son assurance.

Villeneuve, le 24.08.2023

Bernard Chalon, Comité Central SISL